

droit de passage et construction

Par **audreyg34**, le **18/05/2009** à **15:38**

Bonjour,

Mes parents ont un terrain sur lequel ils ont leur maison. Et, sur ce terrain il reste de quoi encore construire, mais derrière leur habitation. Le seul accès serait leur propre chemin. Suite au terrain de mes parents, se trouve un autre terrain sans rien dessus. Mon père en fait l'entretien depuis des années car le propriétaire nous a autorisé à y passer. On lui a demandé de nous en vendre une part pour pouvoir construire et il a refusé. Peut on exigé un droit de passage, ou servitude ? Car mes parents n'ont pas retiré le projet d'éventuellement vendre leur maison un jour. Ou même, nous sommes 3 filles et partager la maison, s'il leur arrivait quelque chose, serait difficile.. Que me conseillez vous? Merci. Bien cordialement